



Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil municipal du 13 février 2015

Mise à disposition temporaire de locaux à la CCCA

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la CCCA et d'un projet de convention de mise à disposition de locaux communaux dans le cadre périscolaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la mise à disposition temporaire des locaux de l'école maternelle Charles de Gaulle, ainsi que l'ensemble du mobilier et matériel pour la durée de trois années civiles 2015-2016-2017
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Syndicat Mixte du Collège Louis Bouilhet de Cany Barville

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant la modification du siège de ce syndicat.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert du siège du Syndicat Mixte du Collège Louis Bouilhet au 22 rue du Home à Cany-Barville.

Plate-forme déchets verts

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune n'a plus la compétence déchets verts transmise à la CCCA.

Afin de se mettre en conformité, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de détruire cette plate-forme des déchets verts et de demander à la CCCA le transfert à cet endroit des containers du tri sélectif.

Horloges astronomiques

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la pose d'horloges astronomiques par l'entreprise SDEL Pays de Caux.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide l'horaire de fonctionnement suivant sur tout l'éclairage public de la commune : mise en marche à 6h et arrêt à 22h30, ainsi que le fonctionnement d'un candélabre sur trois.